

A L'ILE D'OR
Société par actions simplifiée au capital de 7 774,90 Euros
Siège Social : 41 RUE D'AIX 13001 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 421 809 054

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 28 juin,
A 16 heures,

La société A L'ILE D'OR, société par actions simplifiée au capital de 7 774,90 Euros, divisé en 510 actions, dont le siège est au 41 rue d'Aix 13001 MARSEILLE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par le Président à chaque actionnaire.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hanania COHEN, en sa qualité de Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidente,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par Le Président.

Cette lecture terminée, Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 30 207 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	30 207 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	357 151 €

Soit un bénéfice distribuable de	387 358 €

 Le solde	 387 358 €

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 387 358 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 395 910 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, La Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par La Présidente, La Présidente de séance et les associés ou leurs mandataires.

Le Président
M. Hanania COHEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Hanania COHEN', with a long horizontal stroke extending to the left.

A L'ILE D'OR
Société par actions simplifiée au capital de 7 774,90 Euros
Siège Social : 41 RUE D'AIX 13001 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 421 809 054

TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2023**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 30 207 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	30 207 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	357 151 €

Soit un bénéfice distribuable de	387 358 €

 Le solde	 387 358 €

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 387 358 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 395 910 Euros.

Le Président
M. Hanania COHEN



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

At

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société A L'ILE D OR			41 RUE D'AIX		
SIRET	4	2	1	8	0 9 0 5 4 0 0 0 2 4
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	BIJOUTERIE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	37 478	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
MEDICIS 32 LA CANEBIERE MEDICIS 13001 MARSEILLE Tél: 04 91 13 97 97			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 13/05/2023	Lieu: MARSEILLE	
			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature COHEN HANANIA		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2023	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres					b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)									c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									d		
Montant des distributions									e		
autres que celles visées en (a),									f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)									g		
									h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)									i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									j		
Montant des revenus répartis (5)									Total (a à h)		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1				2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	
							5	6	7	8	
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									62 770		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À							0 %	15 %	19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise										Société A L'ILE D OR										Néant		*																																					
Adresse de l'entreprise										41 RUE D'AIX										13001 MARSEILLE																																							
Numéro SIRET *										42180905400024																																																	
Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *										12																													
																				Exercice N clos le										31122022										Exercice N-1 clos le										31122021									
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																			
										1										2										3										4																			
ACTIF IMMOBILISE	Immobiliations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																																																			
		Autres *		014				016																																																			
	Immobiliations corporelles *		028		65910		030		65910				48																																														
	Immobiliations financières * (1)		040		980		042				980		980																																														
	Total I (5)		044		66890		048		65910		980		1028																																														
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																																																			
		Marchandises *		060		360897		062		360897		340160																																															
	ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																																																			
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068				070																																																		
			Autres * (3)		072		15605		074		15605		166																																														
Valeurs mobilières de placement		080				082																																																					
Disponibilités		084		38729		086		38729		51264																																																	
Charges constatées d'avance *		092				094																																																					
Total II		096		415232		098		415232		391590																																																	
Total général (I+II)		110		482122		112		65910		416212		392618																																															
PASSIF										Exercice N										Exercice N-1																																							
										NET										NET																																							
										1										2																																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120										7775										7775																												
	Ecart de réévaluation										124																																																
	Réserve légale										126										777										777																												
	Réserves réglementées*										130																																																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *										131																																																
	Report à nouveau										134										357151										268270																												
	Résultat de l'exercice										136										30207										88881																												
	Subventions d'investissement										137																																																
	Provisions réglementées										140																																																
	Total I										142										395910										365703																												
Provisions pour risques et charges										Total II										154																																							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156																																																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164																																																
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166										641										4829																												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :										169										268																																						
	Produits constatés d'avance										174																																																
	Total III										176										20301										26915																												
	Total général (I + II + III)										180										416212										392618																												
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																																																
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																																																
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199				(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																																																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société A L'ILE D'OR

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 2 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	457	538	559	650
	Production vendue	biens	215		214				
		services *	217		218				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226			20	666
	Autres produits				230	157		1	076
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	457	694	581	391
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	268	621	390	485
	Variation de stock (marchandises) *				236	(20	737)	(88	710)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	5		460	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier		- immobilier	242	58	177	73	126
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 198	244	4	836	3	109
	Rémunérations du personnel *				250	70	355	56	989
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	38	957	35	763
	Dotations aux amortissements *				254	48		337	
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	5		62	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation	(II)			264	420	267	471	621
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	37	427	109	771
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	51		118	
	Produits exceptionnels	(IV)			290				
	Charges financières	(V)			294				
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	4	123	4	370
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)			306	3	148	16	638
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	30	207	88	881
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	30	207	314	
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
Réintégrations	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	3	148		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	4	123		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987			Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
Déductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	37	478	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	37	478	372